

GAF – LETTRE FFGym n°5 - Avril 2019

1. Précisions et corrections de la brochure des programmes GAF

TOUS PROGRAMMES :

Saut : Des petites traces de magnésie sont tolérées sur la piste de saut. Dès la saison prochaine, elles seront interdites (pénalité de 0,50 pour utilisation incorrecte de la magnésie). Uniquement les scratches, scotchs, sparadraps ... seront acceptés mais devront être ôtés de la piste de saut après utilisation.

Barres asymétriques : Pour rappel, l'utilisation abusive de la magnésie est pénalisée de 0,50 pt. La poudre excessive et les morceaux de magnésie doivent être ramassés avant le passage des gymnastes.

Poutre : Les gymnastes ont le droit d'utiliser de la magnésie pour faire de petites marques sur la poutre.

PERFORMANCE :

Poutre : l'élément  (1.315) n'est reconnu que s'il y a un passage par la verticale.

FIG AMÉNAGÉ :

Barres asymétriques : la grande culbute est assimilée à une chute et donc pénalisée de 1.00 point par le jury E.

Barres asymétriques et poutre : 1 tremplin autorisé uniquement (modifier page 184 : 2 tremples uniquement pour Programme performance).

Poutre : l'élément  (1.315) n'est reconnu que s'il y a un passage par la verticale.

2. Montée de barres

Pour toutes les catégories, montée possible des 2 porte-mains de 5 ou 10 cm si la gymnaste touche le sol avec les pieds (barre supérieure) ou le bassin (barre inférieure).

En cas de montée de 10 cm il convient d'ajuster l'écartement des barres afin de respecter la règle FIG : écart intérieur barre à barre jusqu'à 1,80 m (cf. page 68 du règlement technique GAM-GAF 2018-2019).

Pour les finales nationales, la demande est à réaliser à partir du mini-site de l'évènement (formulaire de montée d'agès), au plus tard 3 jours avant la date de début de la compétition.

Tout autre cas fera l'objet d'une demande particulière envoyée à cnsqaf@ffgym.fr.